



### EN BREF :

- État de la situation : attention aux maladies et aux carences pouvant survenir après la pluie.
- Chenilles défoliatrices et pucerons : situation similaire aux semaines précédentes.
- Cécidomyie du chou-fleur : MRC D'Autray, Le Bas-Richelieu et Nicolet-Yamaska à leur tour reconnues positives.
- Pourriture blanche : observations dans quelques champs des régions de la Mauricie et de la Montérégie.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Les importantes précipitations tombées ces derniers jours pourraient entraîner l'apparition ou la propagation de maladies. Certains sols seront trop détrempés, ce qui pourrait limiter l'accès au champ pour quelques temps et ainsi, retarder l'application de fongicides. De plus, si les plantes croissent rapidement après les pluies, des carences (ex. : carence en calcium) pourraient être observées. Surveillez bien vos champs afin de pouvoir intervenir adéquatement avec un fongicide ou un élément nutritif dont les crucifères pourraient avoir besoin pour se développer normalement.

## CHENILLES DÉFOLIATRICES ET PUCERONS

Les interventions se poursuivent pour réprimer les **chenilles défoliatrices** de la plupart des champs de crucifères et les **pucerons** dans certains champs de rutabagas et de légumes chinois.

Parmi les chenilles défoliatrices, ce sont les fausses-arpenteuses du chou qui retiennent le plus notre attention. Elles sont toujours abondantes dans les champs, font beaucoup de dommages et on ne réussit pas toujours à les éliminer complètement. Après les traitements, il reste souvent quelques grosses larves et de petites larves nouvellement écloses. Il faut donc suivre les champs de près pour éviter que le problème s'amplifie.

La pluie et le rafraîchissement des températures des prochains jours pourront aider à ralentir le développement des chenilles défoliatrices et des pucerons. Le contrôle de ces ravageurs sera donc probablement meilleur. Utilisez toujours un insecticide homologué contre ces insectes et suivez les recommandations d'application indiquées sur les étiquettes des produits. Consultez le bulletin d'information No 01 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005 pour connaître la liste de ces insecticides.

# CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a retrouvé de la cécidomyie du chou-fleur dans les MRC D'Autray, Le Bas-Richelieu et Nicolet-Yamaska. Les municipalités de ces MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Voici la liste des municipalités comprises dans chacune de ces MRC :

- MRC D'Autray : Berthierville, Lanoraie, Lavaltrie, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Mandeville, Saint-Barthélemy, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Cuthbert, Saint-Didace, Sainte-Élisabeth, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Ignace-de-Loyola et Saint-Norbert.
- MRC Le Bas-Richelieu : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Anne-de-Sorel, Saint-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska.
- MRC Nicolet-Yamaska : Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Pierreville, Saint-Célestin (village), Saint-Célestin (municipalité), Sainte-Eulalie, Saint-Elphège, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-François-du-Lac, Saint-Léonard-d'Aston, Saint-Wenceslas et Saint-Zéphirin-de-Courval.

**Consultez votre conseillère ou votre conseiller horticole à ce sujet, c'est très important!**

Lors d'une identification positive par l'ACIA, cette agence informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur.

Il est très important par la suite que la ferme touchée **communique rapidement avec sa conseillère ou son conseiller horticole** afin d'évaluer la situation.

Voici quelques services que pourrait vous rendre votre conseillère ou votre conseiller lorsque l'un de vos champs est infesté par la cécidomyie du chou-fleur :

- Évaluation de la situation et de l'importance de l'infestation.
- Dépistage dans vos autres champs.
- Évaluation de la stratégie d'intervention à adopter.
- Plan d'action pour l'année 2006.

## Stratégie d'intervention

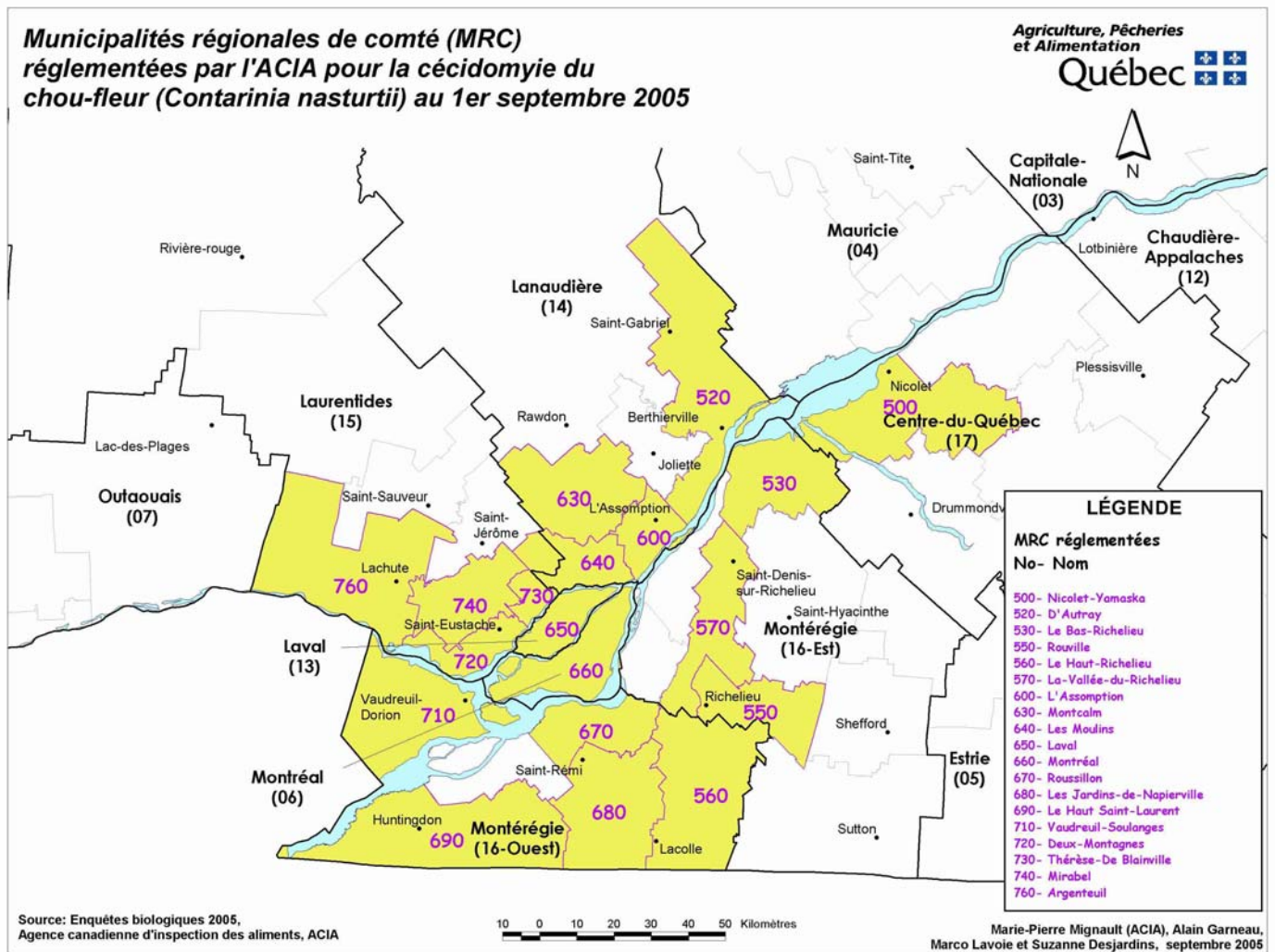
La stratégie d'intervention au niveau de l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement **No 04** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>) du 31 mai 2005. Consultez les étiquettes des insecticides homologués présentés dans l'avertissement No 04 pour connaître la liste de crucifères où des applications sont permises. L'avertissement **No 12** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru05.pdf>) du 15 juillet 2005 vous donne d'autres informations et pratiques supplémentaires à adopter au niveau de la stratégie d'intervention dans les champs infestés.

Le bulletin d'information **No 03** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru05.pdf>) du 8 juillet 2005 décrit la cécidomyie du chou-fleur, son cycle vital et les dommages qu'elle occasionne.



## Carte à jour

Voici une carte qui indique les MRC et territoire réglementés au Québec en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005 :



## Rappel important

Nous vous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction.**

## POURRITURE BLANCHE

En Mauricie et en Montérégie, de la pourriture blanche (sclérotiniose, pourriture sclérotique, affaissement sclérotique) a été observée dans des champs de choux destinés à l'entreposage.

## Description

Le champignon de sol (*Sclerotinia sclerotiorum*) causant la pourriture blanche attaque certaines cultures maraîchères telles que les crucifères, le céleri, la carotte, le haricot, la laitue et l'artichaut. Près de 350 espèces de plantes, incluant plusieurs espèces de mauvaises herbes ainsi que le soya, peuvent être l'hôte de ce champignon pathogène.



**CRUCIFÈRES**

Les premiers symptômes observés sont habituellement des zones sombres aqueuses sur les tiges et les plus vieilles feuilles de crucifères qui sont en contact avec le sol ou sur les pommes de chou à maturité. Par la suite, les zones aqueuses s'agrandissent, les feuilles flétrissent et l'infection se propage à d'autres parties du plant. Les parties atteintes se détériorent et sont envahies par un duvet (mycélium) blanc et cotonneux. Les sclérotés, de petites masses blanchâtres devenant plus tard noirâtres, sont incrustés dans le mycélium.

Pour infecter les végétaux, l'organisme pathogène a besoin d'une source d'énergie alimentaire telle que des fleurs fanées ou des tissus endommagés par des insectes ou d'autres maladies. Les températures optimales de développement de la pourriture blanche se situent entre 13 et 18 °C, mais la maladie se manifesterait tant que la température sera supérieure à 0 °C Celsius. Un taux d'humidité élevé dans les premiers centimètres du sol (près du point de saturation) pendant plusieurs jours ainsi qu'une humidité relative supérieure à 92 % favorisent la sporulation et le développement de la maladie. Lors du transport et de l'entreposage, les plants sains peuvent être contaminés rapidement par des pommes de chou, des racines de navet ou des racines de rutabaga infectées par la pourriture blanche.

Des photos de pommes de chou atteintes par cette maladie sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouPS.htm>.

## Stratégie d'intervention

La pourriture blanche étant causée par un champignon de sol, ces mesures préventives peuvent aider à diminuer son incidence :

- Plantez les cultures sensibles dans des sols bien drainés.
- Effectuez des rotations d'au moins 3 ans avec des cultures non sensibles telles que les céréales, le maïs, la betterave, l'oignon ou l'épinard.
- Espacez les plants afin que la circulation d'air empêche le sol de rester gorgé d'eau trop longtemps.
- Détruisez les mauvaises herbes puisque plusieurs espèces entretiennent la maladie.
- Évitez les blessures lors de la récolte ou des autres travaux au champ. Elles sont des portes d'entrée pour la maladie. Pour éviter les blessures, il faut aussi bien contrôler les insectes et les autres maladies.
- Détruisez rapidement les débris de cultures infectés et enfouissez ces résidus afin que les sclérotés se situent sous la couche de sol où se produit la sporulation.
- Entreposez les crucifères dans des contenants propres, refroidissez rapidement les récoltes et maintenez une température et une ventilation adéquates pendant l'entreposage.
- Nettoyez et désinfectez les bennes ainsi que les structures et les installations d'entreposage.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome - Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874 - Courriel : [apl@pandore.qc.ca](mailto:apl@pandore.qc.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 19 – crucifères – 1<sup>er</sup> septembre 2005**

